



Info-municipal - Avril 2024



PROJECTION DE FILM

Le nouveau film d'animation « *Le souhait: Asha et la bonne étoile* » sera présenté à la salle aux 4 Vents jeudi soir le 18 avril prochain à compter de 19h00.

Cette activité gratuite est une présentation de la Maison de la Famille les Arbrisseaux.

L'histoire se déroule au royaume magique de Rosas, où Asha, une idéaliste vive d'esprit, fait un souhait si puissant qu'il est répondu par une force cosmique = une petite boule d'énergie appelée « Star ».

Ensemble, Asha et Star confrontent un ennemi redoutable = le dirigeant de Rosas, le roi Magnifico. Pout sauver sa communauté et prouver que lorsque la détermination d'un courageux humain connecte avec la magie des étoiles, des choses merveilleux peuvent se produire.

Centre aux Quatre Vents 563, Rang 7
Jeudi 18 avril - 19h00
Apporter vos doudous, boissons et grignotines!



Municipalité de
Saint-Claude

819 845-7795

295, Route de l'Église,
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

www.municipalite.st-claude.ca

NOUVELLES MUNICIPALES

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC POUR UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

SECOND projet de règlement numéro 2024-271-10, adopté le 8 avril 2024 modifiant le règlement de zonage 2008-271 de la municipalité de Saint-Claude;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. OBJET DU PROJET

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2024 sur le PREMIER projet de « **règlement numéro 2024-271-10 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements**, le conseil a adopté un SECOND projet de règlement conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2- DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le SECOND projet de règlement a pour objet :

1. À MODIFIER LES DIMENSIONS PERMISES DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES (SELON LES GRANDEURS DE TERRAINS); *Désormais, les superficies des bâtiments accessoires seront en fonction de la taille du terrain plutôt que du type de zonage. Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone du territoire. Une telle demande peut provenir de l'ensemble des zones de la municipalité tel que décrit au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage de la municipalité auxquelles la disposition s'applique et de toute zone contiguë à celles-ci, et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble des zones de la municipalité tel que décrit au plan de zonage auquel le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.*
2. D'AJOUTER UNE NORME DE SUPERFICIE MAXIMALE DE QUAI; *Une superficie maximale de 20 mètres carrés sera autorisée. Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone du territoire. Une telle demande peut provenir de l'ensemble des zones de la municipalité tel que décrit au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage de la municipalité auxquelles la disposition s'applique et de toute zone contiguë à celles-ci, et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble des zones de la municipalité tel que décrit au plan de zonage auquel le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.*
3. MODIFIER LE LIBELLÉ SUR L'ENTREPOSAGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS *Le propriétaire d'une résidence principale pourra accueillir un visiteur possédant un véhicule récréatif, motorisé ou non, sur cette même propriété pour la durée d'une fin de semaine. Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone du territoire. Une telle demande peut provenir de l'ensemble des zones de la municipalité tel que décrit au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage de la municipalité auxquelles la disposition s'applique et de toute zone contiguë à celles-ci, et vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble des zones de la municipalité tel que décrit au plan de zonage auquel le règlement s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande.*

3- DESCRIPTION DES ZONES

Le présent contenu s'adresse à l'ensemble de la municipalité.

L'illustration des zones de la municipalité peut être consultée au bureau de la municipalité.

NOUVELLES MUNICIPALES

4- VALIDITÉ DES DEMANDES

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la municipalité, situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude, au plus tard le huitième jour qui suit la présente publication;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2024 (*date d'adoption du second projet*);
 - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir la demande;
 - Être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2024 (*date d'adoption du second projet*) ;
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir la demande, depuis au moins 12 mois; ou
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2024 (*date d'adoption du second projet*);
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où provient une demande, depuis au moins 12 mois;
 - Être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- Avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 8 avril 2024 (*date d'adoption du second projet*) est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi ;
- Avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

6- CONSULTATION DU PROJET

Le SECOND projet de règlement numéro 2024-271-10 peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

Que le projet de règlement peut être consulté à : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 9^{ième} JOUR DU MOIS AVRIL 2024.

France Lavertu Directrice générale et greffière-trésorière

NOUVELLES MUNICIPALES

EN BREF - CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques faits saillants de la séance du conseil du 4 mars dernier:

- Les états financiers 2023 ont été déposés. Le surplus pour l'année est de 59 491\$.
- Le service incendie a procédé à un exercice & entraînement dans les locaux du 567 Rang 7, soit l'ancienne Caisse Desjardins. L'exercice reproduisait des conditions de nuit avec beaucoup de fumée, en espace restreint.
- Le conseil municipal a manifesté son intérêt à poursuivre le déneigement de routes provinciales pour les prochaines années (Route de l'église, Rang 7 et chemin Goshen).
- La Municipalité a confié le mandat du débroussaillage & fauchage respectivement à l'entreprise Débroussailleurs GSL inc. et M, Marc Morin.
- L'équipe de voirie sera en charge de l'arrosage et de l'entretien des fleurs & plates-bandes pour la période estivale.
- Le conseil municipal a confié le mandat de la vidange des fosses septiques sur son territoire à Enviro 5 pour une vidange sélective pour les fosses régulières et une vidange totale des fosses scellées. Le contrat est d'une durée de 4 ans, au total de 271 040.00\$ + taxes.
- Le bilan annuel de la qualité d'eau potable a été déposé par Aquatech, pour l'année 2023. Il est accessible sur notre site internet, dans la section documents.

APPEL D'OFFRES - VENTE D'ARTICLES LOT DE CLÔTURES

La Municipalité de Saint-Claude met en vente 3 lots de clôtures « frost » suite à des récents travaux. Nous avons 2 lots de 6 pieds et le 3e lot est composé de clôtures de 8 pieds de hauteur. **Prendre note que ces mesures sont approximatives.**

Afin d'être considérées, les soumissions devront être physiquement déposées au bureau de la Municipalité de Saint-Claude situé au 295, route de l'Église, avant **11 heures, le 30 avril 2024** et seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 05.

SVP mentionner sur l'enveloppe « achat de clôtures - lot # »

La Municipalité de Saint-Claude ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Information: 819 845-7795 #4

Donné à Saint-Claude, le 10 avril 2024

France Lavertu, Directrice-générale & greffière trésorière



NOUVELLES MUNICIPALES

APPEL D'OFFRES - VENTE D'ARTICLES ANCIENNE CAISSE POPULAIRE - 567, RANG 7

En vue d'une éventuelle démolition, la Municipalité mets en vente différents articles, vendus tel quel et sans garantie légal. Ces items doivent être démantelés par le soumissionnaire. **Possibilité de venir voir les articles en vente, sur rendez-vous du lundi au jeudi, au 819 845-7795 #3.**

Afin d'être considérées, les soumissions devront être physiquement déposées au bureau de la Municipalité de Saint-Claude situé au 295, route de l'Église, avant **10 heures, le 30 avril 2024** et seront ouvertes publiquement le même jour, à 10 h 05. **SVP mentionner sur l'enveloppe « achat matériel ancienne caisse - Lot # »**

La Municipalité de Saint-Claude ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

La prise de possession se fera dans un délai de 2 semaines avant la date de démolition du bâtiment. Cette date n'est pas encore déterminée. Aucune livraison n'est offerte.

Donné à Saint-Claude, le 10 avril 2024

France Lavertu, Directrice-générale & greffière trésorière

Lot #1 - portes intérieures

- en bois, 32 pouces (3x)
- en bois, 34 pouces (1x)
- en acier, 36 pouces (1x)
- en bois, style antique, 27 po (1x)
- 2 portes de garde-robe 16 pouces
- 2 portes de garde-robe 18 pouces

Lot #2 - portes extérieures

- 1 porte pleine en acier - 34 pouces
- 1 porte vitrée 36po + fenêtre pleine hauteur 12 po

Lot #3 - portes en métal avec vitre teintée

- 1 porte de 30 pouces
- 1 porte de 36 pouces

Lot #4 - fenêtres

- teintées 52 x 86po (2x)
- 30 x 65 (1x)
- 59 x 47 (1x)
- 32 x 68 (1x)
- 46 x 46 (1x)
- 62 x 46 (1)

Lot #5 - 1 thermopompe 12 000 watts

Lot #6

8 luminaires extérieures encastrées

Lot #7 - grandes fenêtres

- 98 x 61 (4 vantaux)
- 69 x 61 (3 vantaux)

Lot #8- lavabo salle de bain
style antique (1x)

Lot #9

- 3 plinthes électriques (37.5-47.5-57.5 po)
- 4 unités de chauffage à convection
21.5 x 19 (1x) 25.5 x 19 (1x)
18.5 x 19 (1x) 7.5 x 16 (1x)

**Prendre note que ces mesures
sont approximatives.**

URBANISME & ENVIRONNEMENT

La collecte hebdomadaire des bacs bruns a repris depuis début avril !

Cette reprise annonce aussi l'arrivée des températures estivales.

Pour minimiser les odeurs et les mouches, il est conseillé de :

- Placer le bac brun à l'ombre :
- Mettre le bac au chemin chaque semaine;
- Emballer les matières dans du papier journal
- Placer un morceau de carton au fond du bac;
- Rincer de temps en temps le bac avec une solution d'eau et de vinaigre;
- Saupoudrer au besoin, un peu de bicarbonate de soude dans le bac



Collecte hebdomadaire des bacs bruns

Quelques trucs et astuces bien utiles afin de limiter les odeurs provenant du bac de compostage.

www.val-saint-francois.qc.ca

Composter c'est faire un bon geste qui permet à réduire à la réduction des déchets !



LE JOUR DE LA TERRE C'EST LE JOUR J

J comme dans Jambes. Le 22 avril, on se sert de nos jambes pour se déplacer et on laisse faire l'auto.

Relevez le défi à JourDeLaTerre.ca/JourJ

Profitez-en pour nettoyer le fossé devant votre résidence, cela aura un impact significatif sur l'environnement!



URBANISME & ENVIRONNEMENT

GRATUIT

DÉPÔT DE GROS REBUTS GRATUIT 8 au 11 mai 2024



Avec votre compte de taxes municipales, vous pourrez apporter jusqu'à 4M³ de matières non valorisables (valeur de \$160.00) plus 2 matelas ou 1 meuble rembourré (valeur de \$30.00) à l'écocentre régional de la MRC du Val-Saint-François, **GRATUITEMENT!** À titre informatif, 2M³ correspondent à 4 bacs à déchets réguliers.

Habituellement, il y a des frais reliés à ces matières, mais grâce à une collaboration entre la Municipalité et l'écocentre régional les citoyens.nes de Saint-Claude pourront aller porter gratuitement des matières non valorisables (gros rebuts) à l'écocentre, situé au 666, chemin Keenan, Canton de Melbourne, à 3 périodes.

Exemples de matières non valorisables: tapis, bain en fibre de verre, revêtement de vinyle, caoutchouc, fenêtres, portes, styromousses non-recyclables, gypse, clôture en PVC, drains agricoles, vitres, vieux plastiques, etc.

Pour vous assurer d'apporter seulement des matières acceptées par l'écocentre, informez-vous en composant le **819 845-2544** ou le **819 826-6505** poste 321.

SAMEDI 18 MAI - 9H à 12H

(295, Route de l'Église)

- Distribution d'arbres (conifères/feuillus)
- Compost gratuit (apportez votre chaudière ou sac)
- Discuter et demander conseil avec un expert
- Recyclage en tout genre
 - Piles & ampoules fluo-compact
 - Appareils électronique
 - Cartouches d'encre
 - Sièges d'auto pour enfants
 - Guirlandes de Noël
 - Détecteurs de fumée & Co2



Journée de l'arbre

LOISIRS

INSCRIPTIONS - CAMP DE JOUR À PARTIR DU 24 AVRIL



Durée : Lundi au vendredi, 25 juin au 9 août (7 semaines)

Horaire : 9h à 16h (*service de garde optionnel de 7h à 17h30*)

Site d'accueil : École primaire Notre-Dame-du-Sourire (301, Route de l'Église)

Âge : À partir de 4 ans (*au 1^{er} janvier 2024*), jusqu'à 12 ans (*Ceux de 4 ans, votre enfant doit être autonome*)

Tarifs résident : 210\$ pour le 1^{er} enfant, 200\$ pour le 2^e et 195\$ pour les suivants, incluant les sorties.

50\$ supplémentaire par enfant si inscription reçue après le 30 mai.

Tous les enfants qui fréquentent l'école primaire sont considérés comme résident (avec preuve)

Tarifs non-résidents : 325\$ par enfant incluant les sorties.

50\$ supplémentaire par enfant si inscription reçue après le 30 mai.

Service de garde : 100\$ pour 17 jours, ou 135\$ pour l'été au complet.

Horaire : 7h à 9h et 16h à 17h30.

Des frais de 5\$ par tranche de 10 minutes vous seront chargés après 17h30.

Le formulaire sera envoyé par le sac d'école et disponible sur notre site internet. **

GROUPE ENTRAIDE - ACTIVITÉS SOIRÉES DANSANTES AVEC ORCHESTRE

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7)

Orchestre : Estelle et Ray

Apportez vos consommations

Prix d'entrée : 10 \$

QUAND: 13 avril - 20h

QUAND: 18 mai - 20h

Thème: Vive le printemps!!

Thème : On célèbre la Fête des Mères!



LOISIRS

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT TERRAIN DE BALLE

Les travaux au terrain de balle avancent bien!

Il sera agrandi, la clôture sera remplacée sur une très grande partie et un nouvel éclairage au DEL sera installé bientôt.

INSCRIPTION BALLE MOLLE FÉMININE DE SAINT-CLAUDE

Vous êtes intéressées à faire partie de la ligue féminine de balle molle ?

Âge minimal requis : 14 ans

Saison : début 15 mai, les mercredis soirs

Date limite des inscriptions : 20 avril

Carolynne : 819 578-2003



INSCRIPTION BALLE MOLLE MASCULINE DE SAINT-CLAUDE

Vous êtes intéressées à faire partie de la ligue masculine de balle molle de Saint-Claude, les lundis soirs ?

Il est temps pour vous de communiquer avec nous pour vous inscrire !

Âge requise : 16 ans

Saison : début mai, les lundis soirs

POUR S'INSCRIRE !

Joel Glaude: 819 345-2202



LIGUE DE BALLE POUR LES JEUNES DE 5 À 16 ANS

Saison 2024: mai à août

Les parties des 5-12 ans ont lieu le mardi et celles des 13-16 ans le jeudi soir.

Le formulaire d'inscription a été envoyé dans les sacs d'école le 5 mars dernier.

Date limite : 1er mai 2024

Coût: 30.00\$ par enfant

POUR S'INSCRIRE !

En personne : Au bureau municipal, au 295, Route de l'Église,

Info: 819 845-7795 # 3 ou **courriel:** loisirs@st-claude.ca





SERVICE INCENDIE



Qu'est qu'un feu à ciel ouvert??

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction.



Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

Demande de permis de feu



Appeler entre 10h00 et 18h00 - si possible une journée d'avance
Yannik Scrosati, Matricule 54, Pompier et Garde-feu : 819 446-5943
David St-Pierre, Matricule 39, Pompier et Garde-feu: 819 345-2853
Jean Labrecque, Matricule 23, Directeur Incendie : 819 845-7795 poste 5



TU CHERCHES UN EMPLOI D'ÉTÉ ?

Plusieurs stages d'assistant-animateur(trice) au camp de jour de Saint-Claude seront offerts cet été!!



139 Principale Nord, Richmond
819 826-1999

Vous désirez recevoir un ou des stagiaires ?
Vous pouvez nous faire parvenir votre formulaire en vous rendant au cjerichmond.qc.ca, via courriel à l'adresse richmond@cjerichmond.qc.ca, ou par fax au 819 826-2242 avant le 29 avril 2024.

- 1 APPRENTI-STAGE**
Te permet d'obtenir une bourse de 800\$
- 2 EMPLOI D'ÉTÉ**
CV | Recherche d'emploi | Entrevue
- 3 MÉRITE ÉTUDIANT**
Tu pourrais gagner une bourse de 100\$



Avec la participation financière de :



En collaboration avec les municipalités participantes



ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE



Dictée PGL

Il y a quelques semaines, la classe de 5 et 6 a participé à la dictée PGL. Durant les deux semaines du mois de février, nous avons fait différents types de dictée quotidiennement afin de développer des stratégies d'autocorrection.

À la fin de cette période, nous avons pu déterminer une gagnante par niveau, il s'agit de Alyssa Blais-Morin en 5^e année et d'Ariane Bisson en 6^e année.

Ces deux dernières pourraient se mériter une bourse d'étude de 100\$. Ariane Bisson a eu la chance de participer à la dictée régionale. Félicitations à elle car elle s'est mérité la deuxième place, mais n'a pas pu être qualifiée pour la dictée internationale.

Alys Randlett et
Magalie Gagnon,
6^e année



Projet Cafécolo

Après la visite de l'équipe de Carbone scolÈRE, des élèves de la classe de 5^e-6^e année ont voulu mettre en place un projet pour diminuer la quantité de déchets à la cafétéria. Des stations sont installées et des élèves aident à trier les déchets de tous les élèves de l'école à chaque midi. Le compostage et le recyclage est vraiment valorisé.

La quantité de déchets a diminué de façon remarquable cette semaine, imaginez à long terme ! Une invitation à poursuivre à la maison sera faite prochainement.

Bravo les élèves !
Marie-Andrée

Membres de l'équipe :

5^e année : Magali L'Heureux (absente sur la photo), Coralie Henri, Kelly-Ann Farrier, Alyssa Blais-Morin, Rosaly Bérard

6^e année : Karolane Bisson, Ariane Bisson, Maxim Toutant





ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE



Madame, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à venir jouer en famille ou entre amis au tout premier **Tournoi Familial de Disc Golf de St-Claude** au profit des élèves de l'école **Notre-Dame-du-Sourire**. Cet évènement aura lieu **vendredi le 3 mai 2024**. Les départs seront aux 10 minutes, le premier se fera dès 9h ! Le matériel nécessaire pour jouer à ce merveilleux sport (les disques) pourront être empruntés à l'école en faisant un simple dépôt de 10\$ pour l'équipe (payable la journée même de l'évènement). L'argent vous sera remis au retour des disques. Chaque équipe peut compter entre 4 et 6 joueurs. Plusieurs prix de participation seront remis ! Vous pourrez même prendre part à des trous d'adresse afin de remporter une récompense.

Vous n'avez pas besoin d'être un expert pour avoir du plaisir !

Les frais de participation sont de 5\$ par joueur. Vous avez jusqu'au **lundi le 22 avril** pour nous faire parvenir votre fiche d'inscription ainsi que le montant total de l'inscription.

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION : Joueur 1

Nom prénom :	
Adresse courriel :	

*Vous êtes responsable de communiquer l'heure du départ et toutes autres informations relatives au tournoi à vos coéquipiers.

AUTRES PARTICIPANTS DE L'ÉQUIPE :

	Nom Prénom
Joueur 2	
Joueur 3	
Joueur 4	
Joueur 5	
Joueur 6	

*Non remboursable si vous décidez de ne pas venir.

Bienvenue à tous !

TOTAL D'ARGENT POUR L'INSCRIPTION:

Le comité organisateur

* En argent ou par chèque au nom de : **École Notre-Dame-du-Sourire**

Josée Héon et Janie Duquette

NOMBRE DE JOUEURS _____ x 5 \$ = _____

janie.duquette@cssds.gouv.qc.ca

***Votre heure de départ vous sera confirmée par courriel au plus tard le 26 avril 2024.**